

Amónis

Rapport Annuel

2018



Sommaire

1	Message du Président	3
2	Message du CEO	4
3	Message des directeurs	5
4	Chiffres clés au 31/12/2018	8
5	Rapport de gestion	16
	Deux patrimoines distincts	16
	Corporate governance	18
	Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	20
	Événements futurs	21
	Décharge	21
	Rémunération du commissaire	21
6	Rapport de la direction	22
	Direction financière	22
	Direction opérationnelle	25
	Direction commerciale	27
	Résultats	29
7	Résultat technique revenu garanti (patrimoines 1 et 2)	32
8	Comptes annuels (schéma légal)	33
	Bilan global (patrimoines 1 et 2)	33
	Compte de résultat	34
	Bilan de solidarité	35
	Bilan premier patrimoine	36
	Bilan deuxième patrimoine	37
9	Rapport du commissaire	38
10	Annexe 1: Règles d'évaluation	41
11	Annexe 2: Explication des rubriques du bilan et du compte de résultat	44
12	Composition du Conseil d'Administration	47



Herwig Van Dijck,
Président du Conseil
d'Administration

1

Message du Président

Fier du travail accompli

Notre Conseil d'Administration est fier de cette année 2018. Fier du travail accompli autant que des performances réalisées.

La volatilité des marchés est devenue étroitement liée au contexte géopolitique international et ce dernier a connu, en 2018, des périodes tendues. Dans ces eaux incertaines, nous avons mené notre barque avec confiance et avons pu réaliser une performance tout à fait honorable par rapport à l'ensemble du secteur. Fidèles à notre philosophie, nous avons choisi de retourner cette performance à nos membres et leur réservons à nouveau un très beau rendement.

Les équipes d'Amonis ont réuni leurs efforts pour mener à bien la concrétisation de nombreux projets. Un nouveau produit de pension a été mis sur le marché, solution supplémentaire pour les indépendants en personne physique. Nous avons absorbé avec brio la double cohorte des jeunes médecins diplômés, autant de jeunes confrères qui pourront compter sur les conseils et l'accompagnement d'Amonis durant toute leur carrière. Nous avons fêté les 50 ans

d'existence d'Amonis en quelques soirées organisées dans des musées d'art contemporain, symbole du renouveau constant de notre structure.

Amonis compte chaque année plus de membres fidèles, et 2018 n'a pas dérogé à ce principe. Le nombre de nouveaux affiliés et les chiffres d'encaissement sont en croissance. Comme toute entreprise saine, nous visons une constante amélioration de nos performances et une multiplication de nos canaux de communication. Nous avons donc lancé, en 2018, un programme "ambassadeurs" qui repose sur la collaboration de membres convaincus pour relayer le message et l'esprit d'Amonis.

Nous abordons 2019 avec une grande confiance. Confiance en notre organisation et sa philosophie qui privilégie avant tout le service à ses membres, confiance en notre modèle de gestion, confiance en nos collaborateurs et confiance en la fidélité de nos affiliés. C'est l'ensemble de ces éléments qui permet à Amonis de maintenir son statut particulier d'organisation "par et pour ses membres".

Message du CEO

Offrir une nouvelle fois un **très bon rendement** à nos membres

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter à nouveau un rapport d'activité qui témoigne de la solidité de notre organisation. Malgré la volatilité qu'ont connue les marchés à la fin de 2018, notre modèle d'investissement a prouvé sa stabilité et nous sommes en mesure d'offrir à nos membres un rendement qui se situe encore une fois parmi les meilleurs du marché.

Amonis continue à évoluer dans un environnement de concurrence croissante et dans un cadre législatif changeant. Le lien entre la prise de la pension légale et la prise de la pension complémentaire introduit par la loi de décembre 2015 continue à provoquer un grand nombre de pensions "légalement obligées", ce qui représente, pour notre structure, une fuite de membres et de capitaux.

Amonis a pu maîtriser cet effet de fuite, en partie grâce à l'introduction, en décembre, de la nouvelle Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants (CPTI) qui permet aux indépendants en personne physique de constituer un supplément de pension complémentaire sur un modèle similaire à l'Engagement Individuel de Pension. Le lancement de ce nouveau produit fut d'ailleurs un grand succès, puisque 85 contrats ont été conclus sur les 3 dernières semaines de décembre.

Les marchés financiers ont traversé une année hésitante, avec une incertitude croissante durant les derniers mois de l'année. Cette situation a induit un rendement total négatif pour 2018. Cette perte a heureusement été résorbée durant les premiers mois de 2019 et, grâce à une saine gestion financière, nous pouvons offrir à nos membres un intérêt de base stable et un beau rendement global.

Nous avons poursuivi l'intégration de la politique ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) dans nos investissements. Amonis croit très fort en cette évolution devenue incontournable, et continuera à l'implémenter de façon dynamique.

Amonis investit à fond dans la poursuite de la digitalisation du service à ses membres. Le développement de notre site portail tourne à plein rendement et son déploiement est attendu pour la fin de 2019. Nous entendons, de cette façon, créer des canaux de communication supplémentaires afin que tous les membres puissent choisir leur canal de communication avec Amonis.

Le service rendu à nos membres reste notre première priorité. Et vous, en tant que membre, restez au centre de notre organisation et de nos préoccupations.



Tom Mergaerts,
CEO

Message des directeurs

Direction opérationnelle

Les défis opérationnels n'ont pas manqué en 2018

Les défis opérationnels auxquels font face les institutions financières de type organisme de pension peuvent s'évaluer à la lumière de quatre dimensions génériques. Comment gérons-nous les "données", qui constituent notre matière première, et l'information qui les accompagne? Dans quelle mesure nos produits et les services rendus à nos membres sont-ils alignés? Comment faisons-nous évoluer nos instruments de gestion? Enfin, mais non moins important, quel est l'impact de tout ceci sur nos collaborateurs et notre organisation?

Les défis opérationnels n'ont pas manqué en 2018, et ceci est vrai pour l'ensemble des organismes financiers. Notons, par exemple, l'entrée en vigueur du règlement européen de protection des données, General Data Protection Regulation ou GDPR. Ou encore l'impact important du flux de données émanant de Sigedis sur la gestion des mises à la retraite.

Au niveau des produits et services, 2018 fut une année bien remplie, toute entière consacrée à nos membres. À titre d'exemples, nous avons apporté un soin tout particulier aux membres mis à la retraite. Nous avons mis notre nouveau produit sur le marché: la Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants ou CPTI. Nous avons clôturé un projet d'envergure: la prolongation de l'âge terme en revenu garanti pour les affiliés qui souhaitaient aligner ce terme sur leur âge de pension.

La digitalisation de notre plateforme de gestion est une priorité, avec un usage toujours plus efficace, et également flexible, de la technologie. Nous suivons de près l'évolution digitale des procédures INAMI afin de pouvoir les intégrer au mieux.

Enfin, une gestion efficace se base sur un ensemble de procédures équilibrées supportées par une équipe de collaborateurs spécialisés. C'est pourquoi nous continuons à promouvoir la formation et le développement personnel.

Dominique Beckers, Chief Operations Officer



*Dominique Beckers,
Chief Operations Officer*

*Stefaan Van Pelt,
Chief Financial Officer*

*Veekash Fakun,
Chief Sales Officer*

Direction commerciale

Nous sommes fiers de ce que l'équipe a accompli

L'année 2018 se clôture pour ma part sur un double sentiment. D'un côté, un sentiment de fierté. Fierté de ce que l'équipe a accompli, d'Amonis et de sa philosophie, de nos beaux résultats 2018 et de nos collaborateurs.

En effet, une croissance de l'encaissement, une excellente croissance des jeunes diplômés qui rejoignent Amonis, une croissance des membres qui reviennent chez Amonis car déçus de ce qu'ils ont vu ailleurs,... Quelle année! Nous avons un plan commercial, nous avons une vision, nous sommes restés concentrés et pragmatiques, nous avons été innovants et nous avons accompli de belles réalisations.

D'un autre côté, ce sentiment est mitigé. Dans le contexte actuel, du sens du travail, il est décevant de constater que de mauvaises informations – véhiculées par certains concurrents – circulent auprès des membres, uniquement dans un but de réalisation de profit. On peut citer le mot, les "Fake news" sont bel et bien présentes dans notre secteur!

Et nous continuerons à exercer notre mission première: informer les professions médicales et libérales et offrir les meilleurs produits (produits "maison" ou via notre réseau de partenaires), vous offrir une approche globale pour vous accompagner tout au long de votre carrière.

Heureusement, le sentiment de fierté prime sur le sentiment mitigé. Lorsque je vois nos résultats commerciaux, je me rends compte que nous ne faisons pas tout cela pour rien, et à quel point notre métier est important. Nous pouvons être fiers de travailler chez Amonis, une société "Not for Profit" où le membre est au cœur de nos préoccupations.

Pour conclure, j'aurai un mot pour les équipes, qui se démènent pour satisfaire les membres. Je tiens également à remercier nos membres de nous faire confiance.

Que vous soyez jeunes diplômés, membres, futurs pensionnés,... parlez d'Amonis autour de vous, demandez qu'on nous contacte ("leads"), nous nous occuperons du reste. Amonis appartient à ses membres. c'est une véritable économie collaborative. Tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin.

Veekash Fakun, Chief Sales Officer

Message des directeurs

Direction financière

Améliorer le service à ses membres et répondre aux changements législatifs

La volatilité des marchés, principalement durant le 4^{ème} trimestre, a fait de 2018 une année de défis. Après six années consécutives de rendements positifs, nous avons enregistré un rendement net négatif de -2,14%. La correction du quatrième trimestre fut toutefois de courte durée. Après la fin de l'année, les marchés sont repartis à la hausse de façon à résorber, fin février 2019, les pertes subies en 2018.

Le rendement négatif de 2018 est à attribuer, pour environ deux tiers, au rendement du portefeuille croissance et pour un tiers à la couverture active du risque de change. Le portefeuille LDI composite (Liability Driven Investments) a enregistré un rendement de 0,10%. Le rendement annuel sur une période de 10 ans s'élève à 5,69%, ce qui est plus que correct. Le rendement octroyé aux membres reste, lui aussi, l'un des meilleurs du marché, et ceci sur une longue période.

Le nombre de prises de pensions reste élevé, suite à la nouvelle législation. En regard de l'année record 2017, on constate une diminution de plus de 10% de l'ensemble des pensions versées, pour un total de 87,1 millions d'euros en 2018. L'encaissement total (cotisations relatives à la pension et au revenu garanti) a augmenté de 1,56% pour atteindre 89,4 millions d'euros. Le nouveau produit Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants ou CPTI lancé en décembre 2018 a produit de nouvelles cotisations nettes à concurrence de 1,1 million d'euros. Les primes revenu garanti montrent une croissance de 15,7%, pour un total de 9 millions d'euros. Ces augmentations ont plus que compensé la diminution des cotisations personnelles (-2%), des cotisations INAMI (-0,31%) et des primes EIP (-30%).

Les frais de fonctionnement d'Amonis OFP ont légèrement augmenté: 9,01% du chiffre d'affaires ou 0,43% du patrimoine sous gestion. Cette augmentation est exclusivement due aux nouvelles exigences découlant des continus changements de législation.

Le patrimoine propre est passé de 228,5 millions d'euros en 2017 à 175,8 millions d'euros en 2018. Le niveau de couverture (LIV) est, par conséquent, descendu de 109,5% à 106,63% mais se maintient bien au-delà des 100%. La solvabilité s'élevait encore à 275% fin 2018.

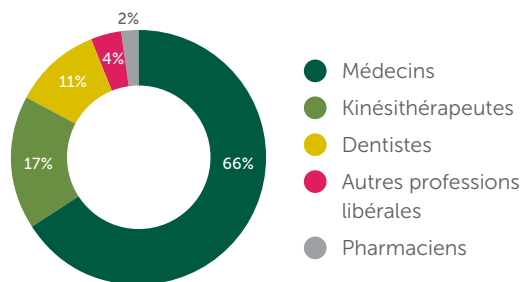
Dans le domaine de l'IT, nous avons poursuivi notre politique de modernisation. Amonis maintiendra ses efforts durant les prochaines années pour sans cesse améliorer le service à ses membres et répondre aux changements législatifs, ainsi qu'aux exigences en matière de rapportage.

Stefaan Van Pelt, Chief Financial Officer

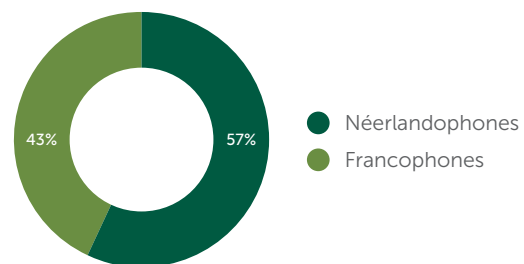
Chiffres clés au 31/12/2018

27 537 membres non pensionnés

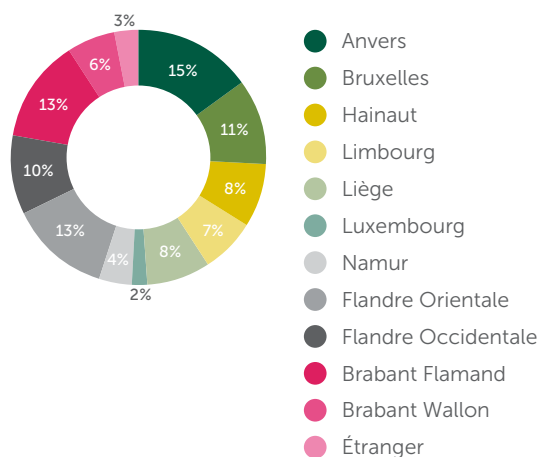
Répartition par profession



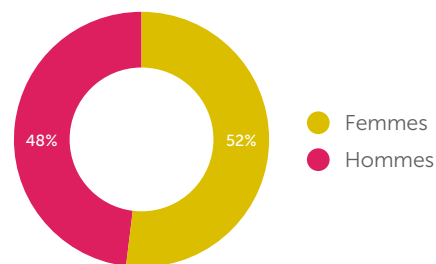
Profil linguistique



Profil géographique

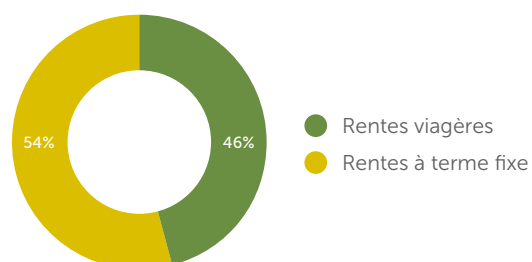


Répartition hommes/femmes

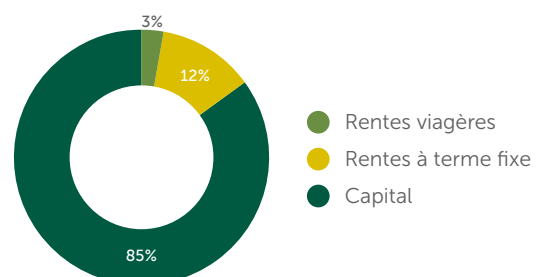


1 247 bénéficiaires d'une rente de retraite ou de survie

Une majorité de rentes à terme fixe

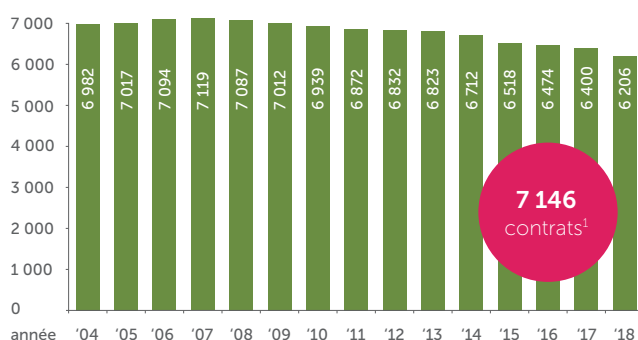


838 pensions prises en 2018: une majorité en faveur du capital



Chiffres clés au 31/12/2018

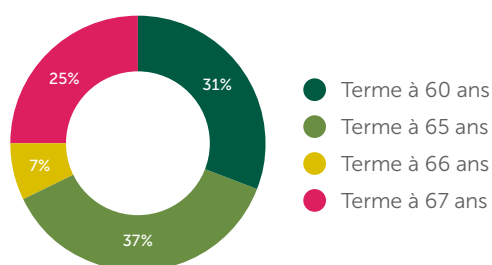
6 206 membres ont souscrit une couverture additionnelle en revenu garanti



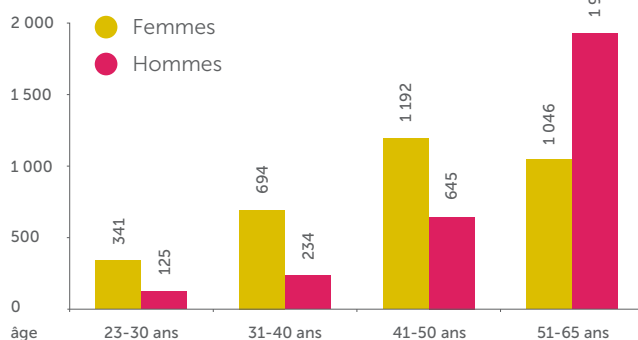
¹ Certains membres concluent plusieurs contrats pour optimiser leurs couvertures.

Les préférences de nos membres en termes de couvertures en revenu garanti

Les contrats jusqu'à 65 ans

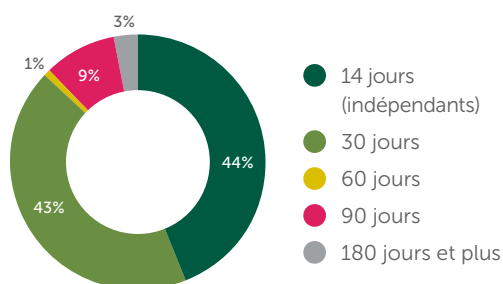


La proportion hommes/femmes s'inverse après 50 ans

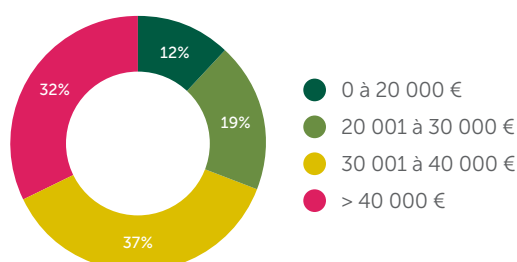


Âge moyen de nos membres en revenu garanti :
hommes : 51 ans - femmes : 44 ans

Les périodes de carence les plus courtes : 14 jours (exclusivement pour les indépendants) et 30 jours



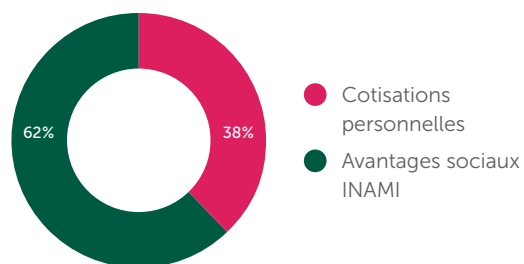
Les plafonds annuels compris entre 30 000€ et 40 000€



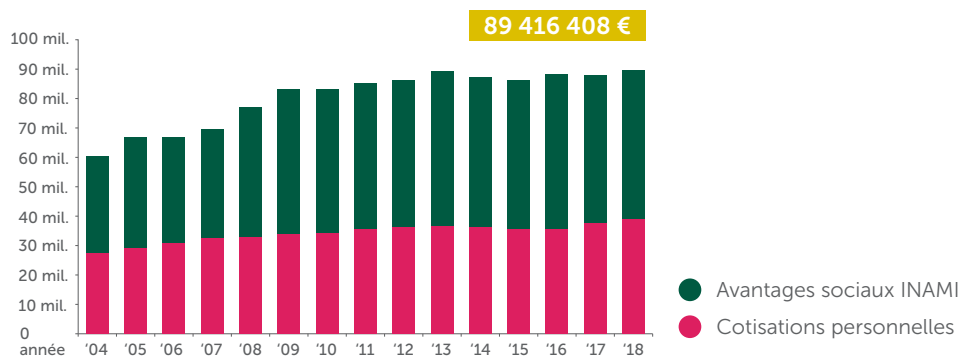
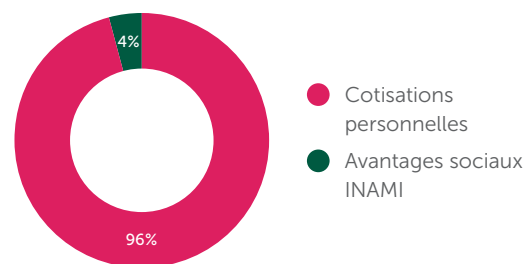
Chiffres clés au 31/12/2018

Encaissement total: **89 416 408 €**

80 367 992 € pour la pension
(PLC, EIP et CPTI)



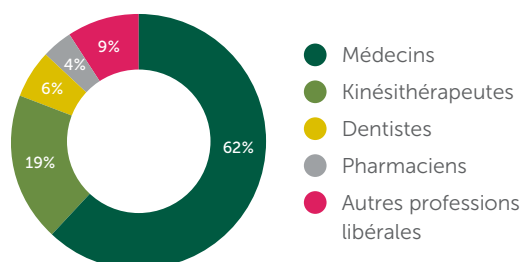
9 048 415 € nets (hors taxe de 9,25%) en revenu garanti, largement financés par versements personnels



Chiffres clés au 31/12/2018

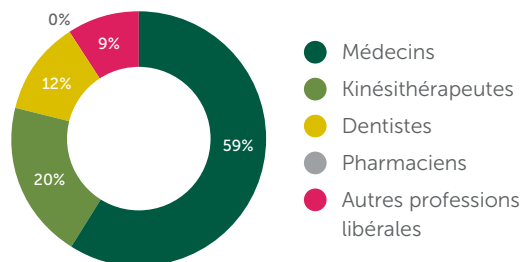
1 134 nouveaux membres

Répartition par profession

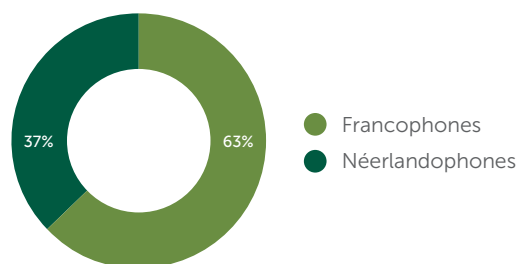


522 réaffiliations

Répartition par profession

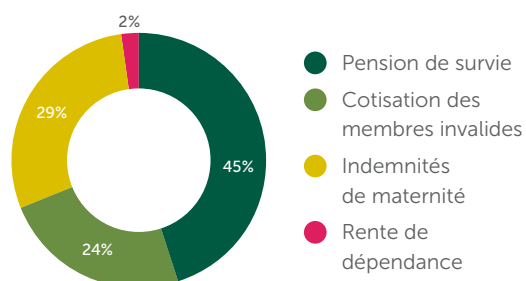


Répartition linguistique

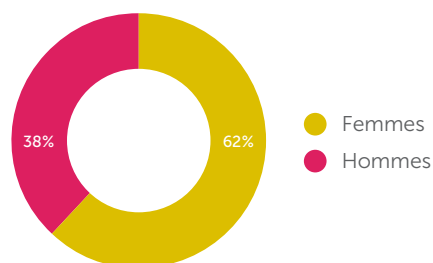


Solidarité

747 membres ont bénéficié des prestations de solidarité

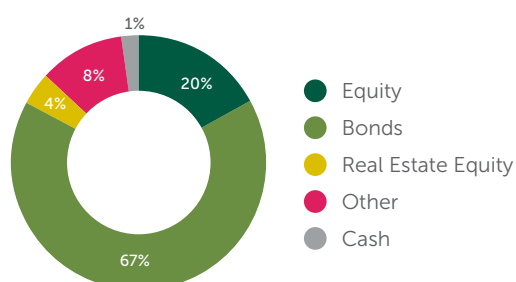


Une majorité des nouveaux membres sont des femmes



Portefeuille

1 847 410 021 € investis au 31/12/2018

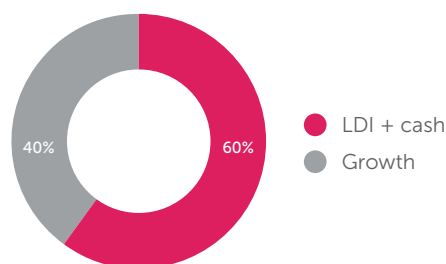


Chiffres clés au 31/12/2018

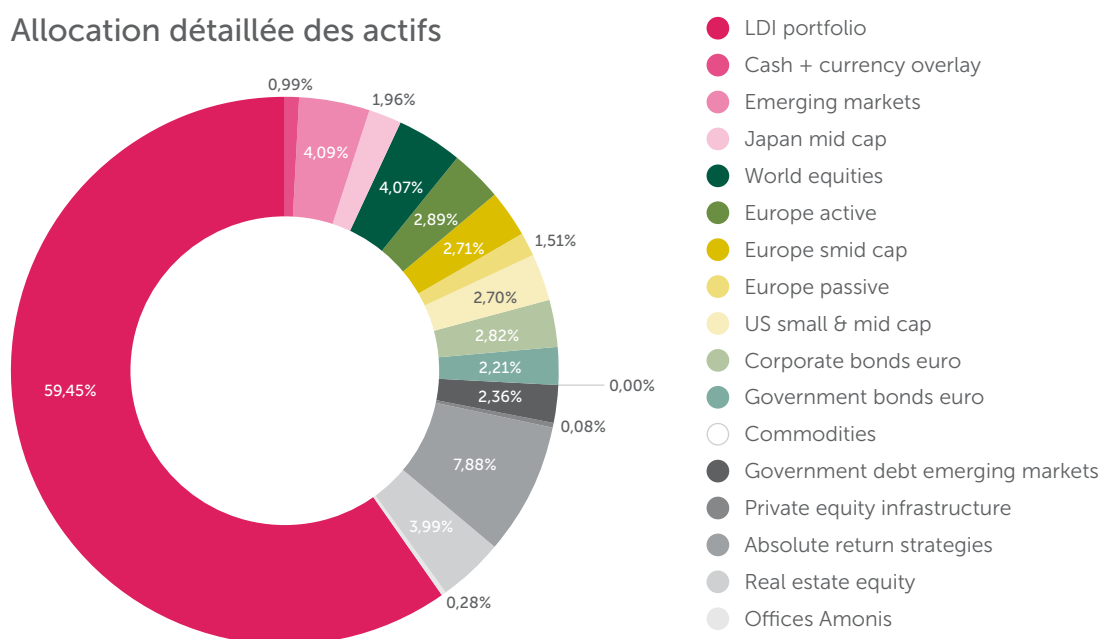
Rendement financier net: **-2,14%**

Le portefeuille d'Amonis est scindé en 2 parties. Le portefeuille "LDI" contient les Liability Driven Investments, c'est-à-dire les actifs qui ont pour but de couvrir au mieux et au moindre risque, d'une part, le futur cash flow estimé résultant des engagements du passé capitalisés aux taux de 4,75% et 3,75% et, d'autre part, les engagements des dix années à venir capitalisés au taux de base variable (1,6% à partir du 01/01/2017). À l'heure actuelle, le LDI contient principalement des obligations d'États et du cash. Le portefeuille "Growth" est composé d'investissements qui

correspondent aux engagements à long terme (cash flow futur estimé à plus de dix ans) et a pour objectif un rendement financier total optimal à long terme. Cette partie contient principalement des actions, des actions immobilières et des actions d'infrastructure, des parts dans des fonds visant un rendement absolu et des obligations d'entreprises. Le rendement total mentionné dans le tableau des comparaisons en p.13 est un rendement combiné du portefeuille LDI et du portefeuille Growth.



Allocation détaillée des actifs



Chiffres clés au 31/12/2018

Comparaison avec différents indices de référence

Année	Inflation belge ¹	Obligations d'État européennes ²	PensioPlus ³	Gestion passive brut ⁴	Amonis net ⁵	Amonis net réel ⁵
1995	1,47	17,56	11,10	18,20	17,80	16,33
1996	2,06	10,78	14,30	18,49	19,67	17,61
1997	1,63	6,64	17,70	13,91	14,90	13,27
1998	0,96	12,08	17,20	19,02	16,32	15,41
1999	1,12	-2,58	15,30	26,97	32,90	31,78
2000	2,55	7,30	-0,07	-3,99	- 2,19	-4,74
2001	2,47	6,54	-5,12	-4,17	-7,66	-10,13
2002	1,65	10,25	-11,90	-13,62	-10,34	-11,99
2003	1,59	4,19	9,30	12,75	16,79	15,20
2004	2,10	7,57	8,90	11,93	14,00	11,90
2005	2,78	5,19	15,00	20,20	18,73	15,95
2006	1,79	-0,42	9,30	7,53	9,62	7,83
2007	1,82	1,79	1,39	-1,16	-0,55	-2,37
2008	4,49	9,35	-17,70	-23,77	-23,72	-28,21
2009	-0,04	4,35	15,70	16,16	14,62	14,66
2010	2,19	0,86	9,47	10,51	9,77	7,58
2011	3,49	3,66	-0,74	-2,61	-3,20	-6,69
2012	2,23	11,00	12,30	12,10	10,36	8,13
2013	0,97	2,09	6,73	5,65	6,07	5,10
2014	-0,38	13,38	11,86	12,63	11,99	12,37
2015	1,50	1,71	4,48	3,33	3,69	2,19
2016	2,20	3,25	5,20	5,01	3,55	1,35
2017	2,10	0,15	6,00	1,53	3,64	1,54
2018	2,20	0,95	-3,21	-2,11	-2,14	-4,34
1995-2018	1,87	5,62	5,95	6,20	6,60	4,63

¹ La comparaison avec l'inflation (chiffre du HICP ou "Harmonized Index of Consumer Prices" belge, qui peut différer du CPI traditionnel) permet de vérifier si, à long terme, Amonis parvient à maintenir les capitaux épargnés, voire à augmenter leur pouvoir d'achat. Sur la période 1995 – 2018, Amonis dépasse l'inflation de 4,63% net par an en moyenne.

² La comparaison avec le rendement des obligations d'État en euro montre le rendement qu'aurait produit un placement entièrement à taux fixe.

³ Rendement moyen des Institutions de Retraite Professionnelle en Belgique, publié par PensioPlus sur base d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de ses membres. La comparaison est donnée à titre indicatif. En effet, cette moyenne ne tient pas compte des normes d'investissement wet de la situation propres à chaque institution de pension.

⁴ Rendement qu'aurait produit une gestion passive de l'ensemble du portefeuille. Il s'agit d'une allocation adaptée aux indices des différents marchés qui ne requiert, en principe, aucun choix d'investissement actif de la part des gestionnaires des différentes portefeuilles.

⁵ Amonis net réel hors résultat du programme currency overlay (stratégie globale de gestion des devises) = -1,40% en 2018. La couverture des devises diminue le rendement de 0,74% par rapport à un portefeuille non-géré.

Chiffres clés au 31/12/2018

Le rendement total du portefeuille est composé d'une pondération des rendements des deux portefeuilles: le LDI et le Growth. En 2018, le portefeuille LDI composite a produit un rendement de 0,10%, le portefeuille Growth de -5,64%. Pour une comparaison correcte avec d'autres fonds de pension, il nous semble judicieux de séparer les deux parties. En effet, le portefeuille Growth correspond mieux à la composition du portefeuille d'investissement des fonds de pension en général et offre donc une meilleure base comparative.

	Rendement LDI composite	Rendement Growth
2013	-1,50%	11,30%
2014	1,24%	12,82%
2015	0,28%	9,13%
2016	3,95%	3,31%
2017	-0,01%	9,74%
2018	0,10%	-5,64%
Annualisé	0,66%	6,58%

Comparaison en moyennes glissantes

Une comparaison des moyennes glissantes du rendement et de l'inflation donne un rendement annuel réel (rendement annuel compte tenu de l'inflation) moyen de +3,98% sur les 10 dernières années. Non seulement le rendement de l'IRP maintient le pouvoir d'achat des capitaux épargnés, il procure également un enrichissement net.

	Inflation belge	Amonis net	Rendement réel
glissante 2 ans	2,15%	0,71%	-1,44%
glissante 3 ans	2,17%	1,65%	-0,52%
glissante 5 ans	1,52%	4,05%	2,49%
glissante 10 ans	1,65%	5,69%	3,98%

Chiffres clés au 31/12/2018

Tableau des principaux chiffres clés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement financier brut (frais de placements et currency overlay inclus)	6,21%	12,15%	3,83%	3,70%	3,78%	-1,99%
Frais de placements	0,14%	0,16%	0,14%	0,15%	0,14%	0,15%
Ratio frais généraux/ encaissement	7,67%	7,98%	8,77%	8,23%	8,55%	9,01%
Résultat technique fonds de solidarité	2 686	-3 537	4 329	5 569	-1 483	2 117
Résultat technique revenu garanti	47 338	-278	1 992	2 043	1 676	1 240
Cotisations personnelles PLC	29 287	28 662	28 263	27 835	29 180	28 607
Cotisations convention de pension pour travailleurs indépendants¹	p.a.	p.a.	p.a.	p.a.	p.a.	1 145
Cotisations Engagement Individuel de Pension²	p.a.	p.a.	26	491	900	630
Avantages sociaux INAMI en PLC	52 013	50 804	50 506	52 221	50 142	49 986
Cotisation personnelle moyenne en PLC (€)	2 821	2 837	2 841	2 835	2 897	2 941
Cotisations totales nettes en revenu garanti³	7 728	7 717	7 615	7 708	7 825	9 106
Nombre de membres non pensionnés	25 738	26 297	26 830	27 472	27 263	27 537
Fonds propres	160 209	130 770	140 773	188 362	232 968	180 344
Provisions techniques	1 346 521	1 613 672	1 682 100	1 720 158	1 719 907	1 719 806
Marge de solvabilité	50 489	60 445	63 011	64 430	64 126	63 902
(-) Perte à reporter/ (+) Fonds social	109 720	70 325	77 762	123 932	168 842	-52 399
Provisions pour risques et charges	163	76	79	75	52	50
Charge fiscale	824	500	568	599	1 174	716

¹ Première souscription à ce produit en 2018

² Première souscription à ce produit en 2015

³ Hors taxe de 9,25% et compte tenu des membres
invalides bénéficiant de l'exonération de prime

Rapport de gestion

1. Deux patrimoines distincts

La législation qui régit les activités autorisées aux IRP divise les activités de pension autorisées en deux groupes. D'une part, les activités à l'égard des indépendants et, d'autre part, les activités impliquant une relation employeur/employé ou s'adressant aux dirigeants d'entreprise. En plus de l'agrément en tant qu'IRP s'adressant aux indépendants, Amonis a également été agréé en 2015 pour offrir des services aux dirigeants d'entreprise.

Ces deux types d'activité doivent faire l'objet de gestions strictement distinctes, au sein de patrimoines distincts. Cela signifie qu'il ne peut y avoir aucune interaction comptable entre ces activités. Nous avons donc créé un deuxième patrimoine, distinct du premier. Le premier patrimoine reprend les activités classiques qu'Amonis exerce de longue date à l'égard des indépendants: PLC, solidarité et revenu garanti, ainsi qu'une nouvelle activité lancée en 2018: la CPTI (Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants). Le deuxième patrimoine distinct reprend les EIP pour dirigeants d'entreprise et les contrats revenu garanti souscrits par des sociétés au profit de dirigeants d'entreprises. Dans la suite de ce rapport, nous décrirons les résultats par patrimoines distincts.

1.1. Premier Patrimoine: PLC, CPTI et revenu garanti souscrit en personne physique

1.1.1. Résultat annuel et participation bénéficiaire

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la participation bénéficiaire relative à l'année 2018 en application de l'article 3.4 du règlement de pension d'Amonis:

"3.4.1 Le fonds d'égalisation pour risques financiers

Pour sauvegarder la pérennité, un poste est constitué au passif du bilan d'Amonis OFP qui, ajouté à la marge de solvabilité, doit permettre, le cas échéant, de faire face à une diminution de la valeur des actifs.

Les règles de calcul du fonds d'égalisation pour risques financiers sont fixées par le Conseil d'Administration et sont déterminées suivant les principes de prudence en matière financière et comptable.

3.4.2 Détermination du résultat à distribuer

Le montant pouvant faire l'objet d'une distribution du résultat éventuelle est obtenu après avoir tenu compte des éléments suivants:

- *la variation des provisions techniques y compris l'intérêt de base tel que précisé dans l'article 3.3;*
- *la variation de la marge de solvabilité légale;*
- *la variation de la marge de solvabilité complémentaire y compris la dotation au fonds d'égalisation pour risques financiers.*

L'éventuel solde positif disponible peut, sur proposition du Conseil d'Administration, être distribué, partiellement ou totalement, par l'Assemblée Générale en faveur des Affiliés et du (des) Bénéficiaire(s).

Même si le fonds d'égalisation pour risques financiers n'est pas entièrement constitué, le Conseil d'Administration peut proposer à l'Assemblée Générale une distribution du résultat.

3.4.3 Critère d'octroi

Le résultat à distribuer est octroyé aux Affiliés dont la Convention de pension est encore en vigueur au moment déterminé par l'Assemblée Générale. La distribution du résultat est déterminée en fonction du montant du compte individuel au début de l'année, des Versements nets, des transferts de réserves acquises, des cotisations de solidarité effectués durant l'année en tenant compte de leurs Dates de valeur ainsi qu'en fonction du niveau de l'intérêt de base.

Rapport de gestion

La distribution du résultat est inscrite sur le compte individuel de l’Affilié avec date de valeur au 1^{er} janvier de l’année durant laquelle l’Assemblée Générale décide de l’octroi de la distribution du résultat."

Le Conseil d’Administration propose, pour l’année 2018, d’octroyer la participation bénéficiaire suivante aux affiliés:

- a) qui étaient âgés de 65 ans ou moins au 31/12/2018 et dont la convention de pension est en vigueur au 25 mai 2019, et
- b) qui ont payé une cotisation personnelle ou annuelle de pension en 2018 et/ou pour lesquels Amonis disposait au cours de l’année 2018 d’une “Créance certaine sur les avantages sociaux INAMI”, laquelle, conformément à l’article 5.2. du règlement de pension, est assimilée à un paiement.

Aux affiliés qui répondent aux conditions a) et b) ci-dessus au 25 mai 2019, le Conseil d’Administration propose d’octroyer le montant de participation bénéficiaire suivant:

- un montant qui portera le rendement total sur l’ensemble de leur compte individuel en PLC sociale, et compte tenu des 3 générations d’intérêt de base, à minimum 2,75% nets pour l’année 2018, augmentés d’une taxe de 9,25%.
- un montant qui portera le rendement total sur l’ensemble de leur compte individuel en PLC ordinaire à 2,75% nets pour l’année 2018, augmentés d’une taxe de 9,25%.
- un montant qui portera le rendement total sur l’ensemble de leur compte individuel en CPTI à 2,75% nets pour l’année 2018, augmentés d’une taxe de 9,25%.

Cette participation bénéficiaire donne lieu à une augmentation globale des comptes individuels de 4 702 751,62€. Exprimée en fair value et taxes incluses, cette augmentation s’élève à 4 459 665,48€. Les taxes sont à charge des membres.

1.1.2. Augmentation des rentes

Aux bénéficiaires qui bénéficient d’une rente au 25 mai 2019, et exclusivement les bénéficiaires dont la rente a pris cours après le 1^{er} janvier 1995, le Conseil d’Administration propose d’octroyer une augmentation de la rente de 2,1%. Le total des augmentations des rentes en vigueur est estimé à 1 780 917€ et sera mis à charge du fonds de solidarité comme prestation d’augmentation des rentes en vigueur (Art. 1,4° AR 14/11/2003).

1.1.3. Suivi du plan de financement et niveau de financement des engagements

Le plan de financement relatif aux activités exercées conformément à l’art 75 §2 de la LIRP en vigueur depuis le 31 décembre 2012 (ratifié par l’Assemblée Générale le 25 mai 2013) détermine la méthodologie de calcul des provisions techniques.

Le niveau de financement des engagements est déterminé par le rapport entre les engagements et les avoirs. Selon la façon dont on définit les engagements, on obtient différents résultats. Amonis OFP calcule le niveau de financement des engagements selon les notions de provision à court terme et provision à long terme définies dans la circulaire CBFA_2008_05 du 13 février 2008.

Conformément à la circulaire CBFA_2009_13, les engagements auxquels il y a lieu de comparer les avoirs sont les réserves acquises et la garantie, visées à l’article 47, alinéa 2, de la LPCI. Celles-ci concernent les provisions techniques à court terme, hors solidarité (761 097,54€).

Selon cette définition et compte tenu de la marge de solvabilité, Amonis OFP atteint un niveau de financement de 240,40%.

Considérant la définition des provisions techniques à long terme (1 709 137,88€), conformément au plan de financement, nous obtenons un niveau de couverture de 106,40%. Cela implique une solvabilité de près de 275%. Les engagements sont, par conséquent, entièrement financés.

Rapport de gestion

1.2. Deuxième Patrimoine: EIP et revenu garanti souscrit en société

1.2.1. Suivi du plan de financement et niveau de financement des engagements

Le plan de financement relatif aux activités mentionnées à l'art 74 §1 1° de la LIRP, ratifié par l'Assemblée Générale le 28 mai 2016, détermine la méthodologie de calcul des provisions techniques.

Ce plan définit, d'une part, le financement de l'EIP et, d'autre part, le financement du revenu garanti souscrit par une société. L'EIP offert aux dirigeants d'entreprise consiste essentiellement en un système de cotisations fixes selon lequel les cotisations sont investies conformément à un "life cycle" défini dans le plan de financement. Le niveau de couverture atteint 142,52%. La couverture optionnelle revenu garanti est financée par une cotisation complémentaire spécifique. Les engagements sont, par conséquent, entièrement financés.

2. Corporate governance

Amonis intègre les normes de bonne gouvernance émises par les autorités de contrôle telles que la FSMA à l'attention des Institutions de Retraite Professionnelle.

Le **Conseil d'Administration** se fait assister par des comités qui lui rendent des avis dans des domaines spécifiques et lui rendent compte de leurs activités. Les comités sont composés de membres du Conseil d'Administration et de collaborateurs externes qui sont soit des membres de l'Assemblée Générale, soit des experts externes.

Le **Comité d'Asset Allocation** informe et rend des avis sur les différents aspects de la gestion du patrimoine: stratégie d'investissement et gestion du risque financier.

Les réunions trimestrielles portent principalement sur la composition du portefeuille de placements,

la dispersion du risque de placement et l'évaluation des différents gestionnaires par catégories d'actifs, ainsi que sur les rendements et le calcul des risques effectués par la banque dépositaire.

En 2018, le comité a pris la décision de créer, directement au sein d'Amonis OFP, un nouveau portefeuille destiné aux actions d'infrastructures cotées.

En 2018, le comité a décidé de créer, directement au sein d'Amonis OFP, un nouveau portefeuille destiné aux actions d'infrastructure cotées. Au terme d'une procédure de sélection organisée en 2018, la gestion de ce portefeuille a été confiée, début 2019, à Cohen & Steers. La politique ESG définie a été déployée sur le portefeuille. Des mesures ont été prises pour faire face aux conséquences d'un Brexit dur, il a ainsi été décidé de déplacer le contrat avec la banque dépositaire de Londres vers le Luxembourg.

Le **Comité du Risque** analyse les risques encourus aux niveaux financier, opérationnel et actuariel. Plus précisément, ce comité est en charge de la méthodologie en matière de provisionnement, de couvertures, de réassurance, d'intérêt de base et de participation bénéficiaire. Il prépare également le plan de financement et la déclaration en matière de principes de placements.

En 2018, le comité a analysé l'évolution du niveau de couverture des engagements en matière de pension et de solidarité, accordant une attention toute particulière à la couverture selon la durée des engagements (à court, à moyen et à long terme).

Lors d'une séance commune sur la politique de mise en réserve et des méthodes actuarielles utilisées en 2018, le comité du risque et le comité d'audit ont examiné le rapport des actuaires désignés. Le comité a déterminé l'intérêt de base pour 2019 compte tenu du marché et de l'impact sur l'équilibre financier à long terme. Il a évalué les conventions de réassurance revenu garanti et solidarité. Il a également évalué le taux

Rapport de gestion

de mortalité dans le cadre du décès solidaire, du revenu garanti et des rentes viagères, ainsi que le nombre d'incapacités de travail et leur durée. Enfin, le comité a examiné la proposition de participation bénéficiaire pour 2018.

Le **Comité d'Audit** assiste le Conseil d'Administration dans sa fonction de surveillance en matière d'information financière, de contrôle interne et du processus d'audit.

Le comité a pris connaissance du rapport annuel 2017 et du rapport intermédiaire présentés par le commissaire réviseur Deloitte. Des contrôles ont été effectués sur l'évaluation des chiffres annuels et du rapport, sur l'environnement de contrôle interne (politique d'investissement, organisation IT, indemnités, procédures, qualité des données et acceptation médicale et rapports d'audit interne), sur les activités actuarielles et sur l'examen des notules. Le comité a également pris connaissance du rapport annuel 2017 de la Compliance Officer pour l'OFP et la SCRL, de la fin du mandat de la Compliance Officer externe et de la nomination d'une Compliance Officer interne qui veillera également au risque de réputation et de l'intégrité des activités exercées par Amonis SCRL. Le General Data Protection Regulation (GDPR), nouveau règlement européen en matière de vie privée, constitue un point d'attention essentiel pour ces deux entités. En vigueur depuis mai 2018, ce règlement porte sur la protection de l'ensemble des données personnelles des membres et prospects conservées dans notre base de données et reprises sur nos mailings, les données médicales ainsi que les données relatives au personnel d'Amonis. Un Data Protection Officer (DPO) externe, employé par une filiale de la société Hestia a été nommé.

Le bureau Callens, Pirenne & Co a présenté son rapport d'audit interne, portant sur le contrôle

interne et les procédures administratives relatives à l'organisation générale et la bonne gouvernance, les activités opérationnelles de revenu garanti et de pension et le suivi des recommandations formulées durant les audits précédents.

Le comité a analysé les comptes trimestriels et exercé le contrôle budgétaire avec le CFO. Lors d'une séance commune avec le comité du risque, il a pris connaissance du rapport rédigé par les actuaires désignés et de leur avis positif sur les méthodes de provisionnement et sur la solvabilité. Enfin, le Chief Operation Officer a fait le point sur le devoir d'information d'Amonis envers DB2P.

Le **Comité de Nomination et de Rémunération** se prononce sur le renouvellement de mandats, la nomination, la rémunération et l'évaluation des Directeurs et des membres du Conseil d'Administration, des comités et de l'Assemblée Générale, ainsi que des experts externes.

Monsieur Peter Bruynooghe a été nommé membre du comité de nomination et de rémunération et du comité d'audit. Les docteurs Paul Hoste et Manoel le Polain de Waroux ont été nommés membres remplaçants dans la commission déontologique.

Au sein du Conseil d'Administration, le docteur Jérémie Gras et Monsieur Peter Bruynooghe ont été nommés administrateurs, Madame Rachel Lamock a été nommée administrateur indépendant, le mandat du docteur Philippe Kolh a été renouvelé pour 6 ans et le mandat de Madame Brigitte Boone a été renouvelé pour 3 ans.

Au sein de l'Assemblée Générale, 6 mandats ont été renouvelés, 4 membres, 1 membre coopté et 2 représentants des bénéficiaires ont été nommés et un membre extraordinaire a été élu.

Rapport de gestion

Le comité s'est également occupé de la validation des rémunérations des membres de l'Assemblée Générale selon leur présence effective et de la signature de la totalité des documents d'engagement de confidentialité.

La rémunération des administrateurs et administrateurs indépendants est fixée sur base annuelle. Différentes catégories sont prévues. La catégorie 1 concerne 4 administrateurs qui sont également membres de 2 comités. La rémunération prévue est de 25 000€ par personne. La catégorie 2 concerne 2 administrateurs qui sont également membres de 2 comités et présidents de l'un de ces comités. La rémunération s'élève à 28 000€ par membre. La catégorie 3 concerne 4 administrateurs qui sont aussi membres du Comité de Coordination, leur rémunération est fixée à 52 000€. La catégorie 4 concerne 2 membres du Comité de coordination dont la rémunération est fixée à 32 000€. La rémunération globale des 9 membres de l'Assemblée Générale présents dans les comités s'élève à 43 923€. La rémunération globale des 3 experts externes présents dans les comités s'élève à 13 500€. Chaque expert est lié par une convention annuelle renouvelable après évaluation.

3. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun élément important ni matériel n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

Nous tenons toutefois à signaler que la situation reste exceptionnelle sur les marchés. Les marchés boursiers qui ont subi une perte durant le dernier trimestre 2018 se sont entièrement redressés dans les premiers mois de 2019. Les perspectives de croissance dans les différentes économies ont cependant été revues à la baisse, éloignant ainsi les perspectives de hausse des taux d'intérêt.

Le climat de taux bas et de sur-appréciation des marchés boursiers continue de créer un environnement dans lequel les investisseurs recherchent du rendement et se tournent vers des alternatives offrant un rendement attendu supérieur. Le rendement prend le dessus et le risque est ignoré. Si ces rendements ne devaient pas donner satisfaction, ceci pourrait induire une plus grande volatilité sur les marchés financiers.

4. Événements futurs

Renforcement de la protection des données personnelles

Le Règlement européen de protection des données (GDPR ou General Data Protection Regulation) est entré en application le 25 mai 2018. Cette nouvelle législation européenne remplace la directive de 1995 sur la protection des données personnelles qui n'était plus adaptée aux nouvelles technologies. Le GDPR veut rendre aux citoyens le contrôle de leurs données et accroître la transparence des traitements de données effectués par les entreprises. Il est également obligatoire d'informer les personnes lorsqu'une fuite de données personnelles est susceptible de comporter un risque élevé pour leurs droits et libertés et de tenir un registre de toutes les activités de traitement de l'entreprise.

L'application de GDPR signifie, pour les affiliés et les bénéficiaires d'Amonis, qu'ils disposeront de nouveaux droits tels que le droit à la portabilité des données. Les droits existants sont renforcés, notamment avec une information plus complète et plus transparente.

Concrètement, nous avons revu nos documents afin de rendre le traitement des données plus compréhensible et accessible pour nos membres et avons formé notre personnel pour répondre efficacement et rapidement à l'exercice du droit de nos membres. Nous avons aussi adapté la Notice Vie Privée disponible sur notre site.

Enfin, la Commission Vie Privée est devenue l'Autorité de Protection des Données, et dispose de pouvoirs de contrôle, de surveillance et de sanction beaucoup plus importants.

5. Décharge

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat pendant l'année comptable qui s'est clôturée le 31 décembre 2018.

6. Rémunération du commissaire

La rémunération du commissaire s'élève, en 2018, à 29 900€ hors TVA.

La rémunération pour tâches exceptionnelles ou missions spécifiques effectuées par le commissaire au sein de la société s'élève, en 2018, à 0€ hors TVA.

Autres missions de contrôle: 0€.

Missions de conseil en fiscalité: 0€.

Missions autres que les missions révisorales: 0€

Rapport de la direction

1. Direction financière

Stratégie financière

Amonis a clôturé l'année 2018 avec un rendement financier net de -2,14%. Ce rendement est calculé sur base de l'ensemble des investissements, et après déduction de tous les frais financiers (frais de transaction, frais de la banque dépositaire et divers services financiers). La performance moyenne d'Amonis depuis 1995 s'élève à 6,60% et reste supérieure aux indices de référence.

La stratégie financière d'Amonis repose sur une pondération adéquate des différentes classes d'actifs, sur une diversification optimale du portefeuille sur les différents marchés mondiaux et sur une politique de gestion active. Dans une gestion active, les gestionnaires sélectionnent eux-mêmes les titres du portefeuille qui leur est confié. Les placements sont également segmentés en fonction de la durée des engagements.

Le rendement ITD (Inception-To-Date) est supérieur au benchmark du plan d'investissement stratégique, ou asset allocation stratégique (AAS), associé à un niveau de risque presque pareil, tel que mesuré par l'écart-type.

	Rendement ITD annualisé	Niveau de risque ITD annualisé (mesuré par l'écart-type)
Amonis OFP	6,60%	11,75%
Benchmark de l'AAS	6,20%	11,44%

Amonis OFP investit une partie importante de ses actifs dans des parts de la sicav Amonis SA, sicav autogérée publique de droit belge. L'AAS définie par l'OFP détermine la répartition des actifs sur les différents compartiments de la sicav.

Les réserves pour les engagements couvrant les 10 dernières années avant l'âge légal de pension

ainsi que les engagements capitalisés aux taux de 3,75% et 4,75% sont investis dans le portefeuille LDI composite. Le cashflow de ces engagements y est couvert au moyen d'obligations d'États présentant un niveau de solvabilité élevé et se trouve ainsi protégé de l'impact des fluctuations de taux. Au 31/12/2018, le LDI représentait environ 59% du portefeuille d'investissement et atteignait un rendement de 0,3%.

Utilisation d'instruments financiers dérivés

Amonis OFP détient des positions en instruments financiers dérivés. Nous distinguons les couvertures directes stratégiques ou continues en dérivés, les couvertures directes tactiques ou discontinues en dérivés, et les éventuelles expositions indirectes aux dérivés par le biais de placements sous-jacents.

Les positions directes stratégiques en dérivés

Les couvertures stratégiques en dérivés sont actuellement limitées à la couverture du risque de change du portefeuille. Les engagements d'Amonis sont exprimés en euros tandis qu'une partie de ses valeurs de couverture est placée en titres non libellés en euros. Cette inadéquation donne lieu à un risque lié au cours des devises. Ce risque de change est géré de façon séparée par Amonis, et en deux parties distinctes: le risque de change des placements du portefeuille Growth et le risque de change des placements du portefeuille LDI.

Amonis OFP a opté pour une gestion active du risque de change inhérent au portefeuille Growth. En 2017, Amonis a procédé à une évaluation de AG Bisset et State Street Global Advisors, les deux gestionnaires qui géraient chacun 50% du risque. Cette évaluation a donné lieu au remplacement de State Street par JP Morgan Asset Management, et à la désignation, en mars 2018, d'un troisième gestionnaire du

Rapport de la direction

risque de change: Mesirow Financial. Depuis juillet 2017 jusqu'au 1^{er} mars 2018, AG Bisset gère 2/3 des positions et JP Morgan 1/3. A partir du 1^{er} mars 2018, les trois gestionnaires gèrent chacun 1/3 – un montant identique – des positions. Travailler avec 3 gestionnaires permet de répondre à un double objectif. D'une part, les méthodes de gestion sont diversifiées car chacun utilise une approche différente. D'autre part, la comparaison des 3 gestionnaires permet de comparer leurs performances. La gestion du risque de change se fait au moyen de Contrats de change à terme portant sur le cours des devises des différentes monnaies reprises dans le portefeuille Growth

A partir du 1^{er} mars 2018, le risque de change des placements du portefeuille LDI est passivement couvert à 100% par les trois gestionnaires mentionnés ci-avant, chacun gérant 1/3 de l'exposition. Combiner 3 gestionnaires pour réaliser une couverture passive n'a du sens que si les gestionnaires ont la possibilité d'exercer une gestion active de ce portefeuille LDI. En effet, ils peuvent lever la couverture passive au moyen de contrats en devises à terme inverses. Les pertes et profits de cette tactique sont réglés dans le portefeuille séparé de devises, lié au portefeuille Growth.

Les positions indirectes en dérivés

Une utilisation indirecte de divers dérivés financiers est possible par le biais des investissements en matières premières et placements alternatifs. Il s'agit alors de dérivés présents au niveau de fonds sous-jacents et non au niveau d'Amonis OFP (pas d'investissements directs en dérivés). La plupart des dérivés sont utilisés pour couvrir certaines positions. Lors d'investissements en matières premières, par exemple, les swaps permettent d'éviter le risque de livraison physique des matières premières achetées. Dans le cas de hedge funds, les dérivés (notamment les options et les swaps) sont utilisés pour maintenir et couvrir des positions spécifiques.

Les prêts de titres

Amonis n'a pas recours aux prêts de titres.

Gestion du risque

L'activité d'Amonis génère différents types de risque:

- les prestations de pension:
 - durant la période d'épargne pour la pension: le risque lié aux investissements (volatilité des placements);
 - après la prise de la pension: les rentes viagères (espérance de vie).
- les prestations de solidarité (décès, invalidité et dépendance);
- le revenu garanti (invalidité).

Provisions internes

Pour couvrir ces risques, Amonis constitue certaines provisions techniques (répondant à tous les engagements). Cette politique de mise en réserve est décrite dans le plan de financement. En complément, la législation prudentielle impose la constitution d'une marge de solvabilité légale.

Étant donné la structure des engagements d'Amonis (notamment les anciens engagements à 4,75% et 3,75%), le risque lié au rendement constitue le risque le plus élevé pour l'équilibre financier de l'institution. Nous accordons beaucoup d'importance à la maîtrise de ce risque et avons opté pour un double système. Une partie du risque de rendement est efficacement couverte par un portefeuille géré en LDI (Liability Driven Investments).

Réassurance

Depuis le 30/12/2013, l'entière responsabilité de la réassurance, qui consiste en deux contrats, est confiée à Scor Global Life.

Rapport de la direction

Un contrat de réassurance quote-part couvre à 100% les risques de décès et de prise en charge de la cotisation de pension en cas d'invalidité supportés par le fonds de solidarité. Un deuxième contrat couvre 100% des risques couverts en revenu garanti.

La structure de réassurance du revenu garanti est restée inchangée par rapport à 2017.

Gestion des coûts

Le maintien d'une saine politique de gestion des coûts nous permet de produire un budget stable. En rapport avec le patrimoine géré, les coûts opérationnels s'élèvent à 0,43%. La grande majorité des coûts annuels (environ 82%) couvrent la gestion opérationnelle de l'institution de pension: salaires du personnel, infrastructure informatique et coûts de divers services externes. Viennent ensuite les coûts des organes de gestion (8%) et les coûts de communication et marketing (10%).

Les exigences toujours plus importantes en matière de reporting envers diverses institutions, ainsi que les nombreux changements législatifs risquent, dans le futur, de faire augmenter les coûts. Bien qu'Amonis mette tout en oeuvre pour gérer le plus efficacement possible cette situation, l'augmentation ne pourra pas être évitée.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux (ESG)

Depuis 2001, Amonis OFP investit une grande partie de ses actifs dans la sicav Amonis SA. À travers cette représentation dans la sicav, Amonis OFP s'est engagé depuis longtemps déjà sur la voie des placements durables. La problématique est toutefois complexe et la définition des investissements éthiques et durables n'est pas toujours exhaustive.

Sur base d'une liste d'actions et obligations proscrites, Amonis sicav exclut les investissements dans des entreprises productrices

de tabac ou impliquées dans la production de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

La sélection des obligations d'État tient compte de la ratification du traité de non-prolifération et de la convention sur l'interdiction des armes chimiques, de l'indice de démocratie et de l'indice de perception de la corruption.

En 2018, Amonis a poursuivi le développement de sa politique ESG. Après une analyse approfondie des possibilités sur le marché et des études sur les pratiques actuelles, nous avons défini certains principes, qui seront implémentés dans les prochaines années.

Exclusion sur base du produit: actions et obligations d'entreprises de tabac ainsi que d'entreprises impliquées dans la production de mines antipersonnel, de bombes à fragmentation, d'armes à l'uranium appauvri et d'armes nucléaires.

Exclusion sur base du processus de production: entreprises qui causent des dégâts directs et irrémediables au milieu, qui pratiquent des tests sur animaux dans la production de cosmétiques et les entreprises dont plus de 30% du chiffre d'affaire résulte de l'utilisation de combustibles fossiles.

Exclusion sur base de la bonne conduite ou du comportement: entreprises qui violent de façon répétée les principes du UN Global Compact.

Nous excluons également les obligations de gouvernements qui n'auront pas ratifié les conventions et pactes internationaux suivants: la convention sur l'interdiction des armes chimiques, le pacte de non-prolifération des armes nucléaires, les accords relatifs aux droits de l'homme et les huit conventions relatives aux normes internationales du travail.

Rapport de la direction

Une sélection est également effectuée par les gestionnaires de portefeuilles eux-mêmes, qui ont pour instruction de suivre et négocier avec les entreprises leurs efforts pour améliorer leur engagement au niveau ESG.

La politique ESG sera implémentée graduellement. Fin 2018, près de 85% du portefeuille était conforme à la politique ESG. En dépit des efforts réalisés par le secteur financier, les données ESG disponibles ne sont pas encore standardisées. Certains critères pouvant être subjectifs, l'application de la politique ESG se fera en tout cas sur base du principe "best effort".

2. Direction opérationnelle

2018 s'est révélée être une année de continuité, continuité dans l'implémentation de la réglementation et continuité dans l'extension des services

Notre équipe opérationnelle gère à présent cinq groupes de produits: la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI), l'Engagement Individuel de Pension (EIP) et Assurance Groupe, la Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants (CPTI), le Revenu Garanti et les Avantages Sociaux INAMI. Chaque produit est géré par un Manager Produit qui a pour mission de suivre l'évolution complète de son domaine, ainsi que par trois collaborateurs agissant de façon transversale pour les fonctions de contrôle, de service et de coordination.

Les défis opérationnels qui nous ont occupés en 2018 relèvent de quatre domaines: gestion des données et information, adéquation entre gestion opérationnelle des produits et service aux membres, évolution des outils de gestion et collaborateurs.

La gestion de nos données, sous l'impulsion de GDPR et de Sigedis

L'entrée en vigueur de GDPR, réglementation générale traitant des données personnelles, a donné lieu à une plénitude d'évolutions dans la gestion des données des membres et candidats membres détenues par Amonis. Un renforcement de nos bases de données et des procédures y afférentes s'impose, d'une part pour en garantir la bonne gestion et, d'autre part, pour soutenir les nombreux droits pouvant être exercés par les personnes en contact avec Amonis.

Le flux de données échangées avec les autorités et instances de contrôle ne cesse de croître. Qu'il s'agisse d'obligations de

Rapport de la direction

rapportage ou de données à incorporer dans nos chaînes d'information opérationnelles de base. Par exemple les données fournies par Sigedis, institution parastatales qui gère la base de donnée du 2^{ème} pilier, et qui concernent la mise à la retraite, le décès, l'adresse ou encore la situation socio-professionnelle. L'année 2018 fut plutôt compliquée, avec notamment des données officielles imprécises devant être corrigées.

Évolution dans la gestion de nos produits et services

En matière d'avantages sociaux INAMI, 2018 s'est caractérisée par les mesures destinées à gérer la double cohorte des jeunes diplômés en médecine, la poursuite de la gestion des seuils d'activité, le suivi des mesures d'uniformisation et d'automatisation via MyInami, ainsi que d'autres initiatives de l'INAMI.

Le nombre élevé de membres qui prennent leur pension (légale et) complémentaire implique une hausse des paiements de pension pour Amonis, ainsi que des "deuxième paiements" constitués des avantages sociaux non disponibles au moment du premier paiement et reversés plus tard aux membres.

Nous avons déployé un système de gestion de notre nouveau produit de pension, la Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants, ou CPTI, lancé en 2018.

La gestion du Revenu Garanti fut stable en 2018. Nous avons clôturé avec succès un grand projet: l'alignement de la fin de la période de couverture de l'incapacité de travail avec la prise de la pension, incluant un assouplissement des formalités médicales en faveur des membres, mais tout en respectant

les exigences de notre Réassureur.

Au niveau de l'offre de produits de nos partenaires, comme l'assurance responsabilité professionnelle ou l'assurance hospitalisation, nous avons renforcé la protection de nos membres en veillant à une application toujours plus poussée des dispositions réglementaires en matière de distribution des produits d'assurance.

Nos instruments de gestion en plein changement

Ces défis opérationnels requièrent une continuelle adaptation de nos outils de gestion à l'évolution de la technologie. Le processus de digitalisation s'est accéléré et nous nous sommes préparés, en 2018, à ce renouvellement.

Faibles en nombre mais forts en qualité

Les collaborateurs de l'équipe Operations sont spécialisés chacun et chacune dans leur domaine. Les Managers Produits sont la colonne vertébrale de notre organisation opérationnelle.

Nous avons apporté, en 2018, une attention particulière à la formation et au développement personnel. C'est ainsi que nous pourrions continuer à relever les défis.

Rapport de la direction

3. Direction commerciale

L'année 2018 a été riche en actions.

Dans la continuité d'un processus débuté en 2017, nous avons apporté un soin toujours plus précis à nos communications. Envoyer le bon message au bon moment par le bon canal nécessite une personnalisation toujours plus poussée afin que le message délivré soit spécifiquement adapté au profil de son destinataire. Le volume des communications "multicanal" est donc en croissance. Nous en soignons également la forme, conscients que ces communications représentent, pour bon nombre de membres, la vitrine de notre organisation.

Nous nous sommes également concentrés sur différents projets d'envergure.

Célébration des 50 ans d'Amonis

Amonis compte 50 ans depuis 2017, un anniversaire charnière qui témoigne à la fois de la qualité des produits et services que nous offrons et du know-how de nos équipes.

Nous avons commencé les célébrations fin 2017, par un grand jeu-concours ouvert à l'ensemble de nos membres et mettant en jeu 100 Apple-watches.

En janvier et février 2018, nous avons organisé 5 dîners VIP régionaux organisés dans différents musées d'art contemporain, en symbole du caractère moderne et actuel d'Amonis. Cet anniversaire se prêtait à merveille à la présentation du thème "ambassadeurs". Résolument tourné vers l'avenir, Amonis souhaite impliquer ses membres dans son approche en constituant un réseau d'ambassadeurs désireux de partager avec les jeunes leur expérience auprès d'Amonis et la qualité de nos services.

Nous avons poursuivi ce programme "ambassadeurs" tout au long de l'année 2018,

et il est toujours d'actualité en 2019. Qui pourrait convaincre de futurs membres mieux que des membres convaincus?

Campagne "jeunes diplômés"

Quelle que soit leur profession, les jeunes diplômés sont en demande d'informations concrètes sur l'ensemble des aspects administratifs relatifs au début de leur carrière professionnelle. Cette période représente la première étape de notre approche personnalisée de Life cycle et nous veillons à informer ces jeunes au mieux et en toute objectivité sur leurs propres besoins, dont ils ne sont eux-mêmes pas toujours conscients.

Pour cette campagne 2018, nous avons utilisé un nouveau matériel de présentation, longuement préparé fin 2017. Nouvelle présentation, vidéos ludiques, nouveau "tone of voice" adapté à un public jeune et nouvelle plaquette explicative.

Les retours furent enthousiastes, tant de la part de nos collaborateurs qui ont utilisé ces nouveaux outils, que de la part des jeunes diplômés.

Les résultats, en termes d'affiliations, parlent d'eux-mêmes. A l'aube d'une vie professionnelle (sur)chargée, ces jeunes ont besoin d'un discours structuré, concis et clair.

Jeunes diplômés en médecine: double cohorte

L'année académique 2017-2018 en médecine s'est clôturée par la promotion à la fois des derniers étudiants du cursus en 7 ans et des premiers étudiants du cursus en 6 ans.

Nos équipes, externe et internes, ont multiplié leurs efforts pour saisir cette précieuse opportunité. Multiplication des contacts avec les délégués de cours, des présentations sur campus, des contacts téléphoniques et des entretiens individuels.

Rapport de la direction

Ces efforts ont été récompensés, donnant lieu à une augmentation de 135% des affiliations de jeunes diplômés en médecine.

Digitalisation

Dans le contexte actuel de rapidité de l'information et de préoccupation pour un développement durable, nous maintenons la digitalisation au centre de nos priorités. Ce processus progressif, qui tient compte de l'ensemble de nos membres, nous permet de mieux personnaliser nos messages.

Nous avons travaillé, en 2018, à la phase de développement de notre nouvelle plateforme internet. Ses nombreuses fonctionnalités faciliteront les échanges avec nos membres grâce, entre autres, à un espace personnalisé et sécurisé sur lequel les affiliés pourront accéder à l'ensemble de leurs données personnelles comme l'état de leur compte. Depuis leur ordinateur ou leur smartphone, les membres pourront également agir, par exemple en téléchargeant une attestation fiscale, en modifiant leurs données personnelles ou en demandant une extension de contrat.

Grâce au grand niveau d'interactivité de MyAmonis, le gain de temps sera considérable, tant pour nos membres que pour notre organisation. Nous prévoyons le lancement de cet outil pour fin 2019.

Une approche plus globale

Nous avons également fait évoluer notre approche "cycle de vie". Les produits que nous offrons via nos partenaires nous permettent d'être présents à plus de moments clés durant la vie professionnelle de nos membres. Nous apportons ainsi une réponse nécessaire à la demande de nos membres pour une offre globale, répondant à l'ensemble de leurs besoins.

Ceci a été possible grâce au développement de nouveaux partnerships, sélectionnés selon des critères spécifiques aux professions de nos membres et en phase avec l'approche et la philosophie d'Amonis.

Priorités 2019

Nous continuons, en 2019, à développer le concept d'approche globale. Nous apportons la touche finale à MyAmonis, notre plateforme internet interactive que nous lancerons après les vacances. Un nouveau système de Customer Relationship Management (CRM) nous permettra de personnaliser plus encore nos communications et facilitera la réalisation de notre plan d'action toujours plus important. Enfin, durant le 2^{ème} semestre, nous pousserons la modernisation de nos outils jusqu'à une révision plus en profondeur de notre identité visuelle.

Rapport de la direction

4. Résultats

4.1. Premier patrimoine

4.1.1. La solidarité

Le bilan des opérations relatives au fonds de solidarité en 2018 sont décrites en p.35.

Les cotisations de solidarité prélevées des comptes constituent un total de 7 803 638€. Les prestations financées par le fonds, dont ont bénéficié 747 membres, représentent 2 097 517€ d'indemnités versées. L'ensemble des opérations effectuées en 2018 présente un résultat technique positif de 2 116 990€.

Pension de survie

En décembre 2018, 334 (+5%) rentes mensuelles de survie étaient financées par le fonds de solidarité pour un total de 1 022 794€ (+3%). Ces rentes étaient réparties en 6% de rentes viagères et 94% de rentes à terme fixe.

17 de ces rentes ont pris cours en 2018 pour une provision totale de 497 936€ et une intervention moyenne de 29 290€.

Prise en charge de la cotisation de pension en cas d'invalidité

Le fonds de solidarité a pris en charge le financement de la cotisation de pension de 180 membres (+33%) en 2018. Un total de 750 996€ a été versé (+35%) pour une cotisation moyenne de 4 172€ (+1,2%).

Indemnités de maternité

221 membres ont perçu les indemnités de maternité (-13,3%). Les indemnités forfaitaires se sont élevées à 107 095€ (+1,6%), les cotisations versées sur le compte individuel à 186 171€ (-23%).

Rente de dépendance

Douze membres pensionnés ont perçu une rente mensuelle de dépendance pour un montant total de 11 655€.

Le fonds de solidarité contribue annuellement aux frais de fonctionnement d'Amonis à concurrence de 5% des cotisations de solidarité plus 90€ par dossier géré.

4.1.2. Pension Libre Complémentaire

Nombre d'affiliés

Au 31 décembre 2018, Amonis comptait un total de 28 784 affiliés répartis en 27 537 affiliés en activité professionnelle et 1 247 affiliés bénéficiaires d'une rente de retraite ou de survie. Malgré la nouvelle disposition légale imposant la clôture des comptes des membres dont la date de pension légale nous est communiquée par Sigedis, le nombre d'affiliés en activité professionnelle a progressé de plus de 1%.

Parmi ces 27 537 affiliés, 264 sont titulaires d'un 2nd contrat leur permettant de continuer à percevoir leurs avantages sociaux INAMI après avoir déjà pris leur pension Amonis.

La répartition de ces affiliés par profession et par sexe, ainsi que leur profil linguistique ou géographique, présentés en p.8, ne montre que de légères variations par rapport à l'année précédente.

Nous comptons 1 134 nouveaux affiliés. Cette augmentation de 40% par rapport à 2017 provient, entre autres, de la double cohorte des nouveaux diplômés en médecine (+135% de jeunes diplômés en médecine).

Le nombre de réaffiliations a également augmenté: 522 membres (+10%) qui ne cotisaient plus ont repris leurs versements, soit par cotisations personnelles soit par avantages sociaux INAMI.

Encaissement

En 2018, nos membres ont consacré un total de 78 592 833€ à leur Pension Libre Complémentaire (PLC Sociale et PLC Ordinaire). Ce montant est financé à 64% par le placement de leurs avantages

Rapport de la direction

sociaux et à 36% par des versements personnels déductibles. L'encaissement PLC enregistre une légère diminution (-0,93%) par rapport à l'année 2017. Ceci est un résidu de la nouvelle loi sur les pensions dont les effets principaux se sont fait sentir en 2017 et commencent à diminuer d'année en année.

La PLC sociale – avec solidarité – reste le choix premier de nos membres. Les versements en PLC ordinaire représentent 1% du total des versements personnels.

La contribution de la PLC à la couverture des frais de gestion d'Amonis s'élève à 3% des cotisations versées.

Pensions de retraite et pensions de survie hors solidarité

Au 31 décembre 2018, 1 247 membres bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie percevaient une rente mensuelle Amonis: 572 rentes viagères (46%) et 675 rentes à terme fixe (54%). Parmi ces membres bénéficiaires, 264 continuaient à épargner sur un 2nd contrat au moyen de leurs avantages sociaux INAMI.

838 nouvelles pensions ont été prises en 2018, soit 16% de moins qu'en 2017, réparties en 799 pensions de retraite et 39 pensions de survie. Comme déjà expliqué, les effets de la loi liant la pension Amonis à la pension légale commencent à se résorber et le nombre de mises à la pension "obligées" diminue.

Les nouveaux pensionnés continuent à favoriser le capital, on constate cependant un glissement manifeste des préférences vers les deux types de rente. 85,4% nouveaux pensionnés en 2018 ont opté pour le capital, contre 92% en 2017. Ensuite, 11,8% ont opté en 2018 pour la rente à terme fixe et 2,8% pour la rente viagère.

Le montant total des pensions de retraite et de survie non solidaires versé en 2018 s'élève à 87 119 627€. Ce total a diminué de 10%, conformément à la baisse du nombre de pensions prises. Ce montant inclut les versements

de capitaux et les pensions prises sous forme de rente mensuelle.

En moyenne, les membres d'Amonis prennent leur pension complémentaire à l'âge de 65 ans.

4.1.3. Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants

Nombre d'affiliés

85 membres ont souscrit à ce nouveau produit lancé en 2018.

Encaissement

L'encaissement global en primes récurrentes, pour 2018, s'élève à 1 144 791,36€.

4.1.4. Revenu garanti en personne physique

Nombre d'affiliés

Nous enregistrons 4 722 contrats pour 4 216 membres affiliés. Certains membres détiennent plusieurs contrats en revenu garanti.

Encaissement

Le total des cotisations brutes encaissées s'élève à 6 074 121€, soit une légère augmentation par rapport à 2017. Un total de 5 742 501€ est financé par des versements personnels (95%). Les avantages sociaux INAMI ne représentent que 5% de l'encaissement: 329 667€ effectivement versés.

Frais

Les frais inclus dans les primes s'élèvent à 15%.

Indemnités versées

Pour l'ensemble des revenus garantis souscrits en personne physique, le total versé en indemnités journalières et indemnités de maternité s'élève à 3 834 813€.

Résultat technique

Le résultat technique 2018 après réassurance s'élève à 739 472€.

Rapport de la direction

4.2. Deuxième Patrimoine

4.2.1. Engagement Individuel de Pension

Nombre d'affiliés

Amonis a conclu 5 contrats EIP en 2018.
Au 31 décembre 2018, un total de 51 contrats étaient signés.

Encaissement

L'encaissement se divise en trois parties:

- les primes annuelles récurrentes s'élèvent à 465 836€;
- les primes uniques pour financement de back-services s'élèvent à 159 541€;
- les transferts de réserves acquises venant d'autres institutions s'élèvent à 4 991€.

Frais

Les frais de gestion s'élèvent actuellement à 0,125% mensuellement de la VNI des fonds sous-jacents et des frais d'entrée de 1% sont comptés sur chaque cotisation (à l'exception des transferts de réserves sur lesquels les frais ne sont pas appliqués).

Prises de pension

Nous n'avons encore enregistré aucune mise à la retraite en EIP, ce produit étant offert depuis fin 2015.

ESG

La politique sera appliquée de façon transversale sur l'ensemble du portefeuille de la sicav.

Si la politique ESG a bien été intégrée dans le portefeuille Government Bonds, ce n'est pas encore le cas en ce moment dans le portefeuille Equity Europe Alpha. Pour plus de détails, nous renvoyons au paragraphe ESG en p.24.

4.2.2. Revenu garanti en société

Nombre d'affiliés

Amonis compte 2 424 contrats par lesquels une société souscrit une couverture revenu garanti, pour 2 023 membres.

Encaissement

Un total de 3 820 538€ de primes brutes a été encaissé pour le revenu garanti relatif au deuxième patrimoine.

Frais

Les frais inclus dans les primes s'élèvent à 15%.

Indemnités versées

Des indemnités journalières et indemnités de maternité ont été versées pour un total de 1 078 325€. Cette partie du revenu garanti est réassurée de la même façon que la partie relative au premier patrimoine.

Résultat technique

Après réassurance, le revenu garanti relatif au deuxième patrimoine présente un résultat technique de 500 292€.

Résultat technique revenu garanti (patrimoines 1 et 2)

Résultat reporté de l'exercice 2017	0,00
Créances ouvertes cotisations personnelles	22 876,91
Créances ouvertes cotisations personnelles (débiteurs douteux)	9 990,71
Créances ouvertes INAMI	35 934,47
Dettes ouvertes (primes trop payées)	-24 993,81
Païement primes d'accouchement reçue du fonds de solidarité	771,40
Primes brutes à recevoir pour 2018	9 947 782,93
Taxes	-842 260,80
Primes brutes reçues en 2018	9 894 661,69
Taxes	-831 060,57
Chiffre d'affaires primes nettes 2018	9 064 372,52
Indemnités d'invalidité payées	-4 912 367,30
Indemnités d'accouchement payées	-771,40
Exonération de primes	-79 162,48
Intervention du réassureur	4 835 687,43
Reprise de la réserve de stabilité de réassurance	0,00
Intérêt garanti sur réserves et primes	0,00
Intérêt sur dépôt réassureur	0,00
Prime de réassurance	-6 747 402,67
Solde	2 160 356,10
Variation provision IBNR	0,00
Variation provision IBNER	0,00
Variation réserves pour sinistres	711 291,49
Variation réserve de vieillissement	-617 302,74
Variation réserve transitoire	-2 478,94
Variation réserve juridique	497 046,22
Participation aux frais généraux	-1 365 828,32
Résultat technique 2018	1 383 083,81
Affectation produits financiers	-143 319,36
Résultat technique après affectation produits financiers	1 239 764,45
Résultat à reporter	1 239 764,45

Comptes annuels (schéma légal)

Bilan global (patrimoines 1 et 2)

	2017 en 1000 €	2018 en 1000 €
Actif		
Immobilisations	2 046,1	2 505,2
Placements	1 859 970,6	1 809 863,8
Immeubles de placement	5 192,0	5 192,0
Titres négociables et autres instruments financiers	1 854 778,6	1 804 671,8
Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	22 864,6	25 811,3
Invalidité et incapacité de travail	19 459,9	22 157,1
Autres	3 404,7	3 654,1
Créances	59 809,0	62 518,7
Membres	49 862,5	53 728,1
Réassureur	1 422,4	0,0
Collatérales	0,0	0,0
Autres	8 524,1	8 790,6
Valeurs disponibles	33 932,1	28 785,9
Comptes de régularisation	220,0	190,2
Total Actif	1 978 842,3	1 929 675,0

	2017 en 1000 €	2018 en 1000 €
Passif		
Fonds propres	232 968,2	180 344,4
Fonds social	168 841,9	116 442,4
Marge de solvabilité	64 126,3	63 902,0
Perte reportée (-)	0,0	0,0
Provisions techniques	1 719 907,4	1 719 806,3
Retraite et décès	1 626 484,7	1 625 116,8
Invalidité et incapacité de travail	30 453,3	30 359,3
Participations bénéficiaires	0,0	0,0
Autres	62 969,4	64 330,1
Provision pour risques et charges	52,4	49,9
Dettes	24 996,0	28 782,7
Dettes techniques	22 912,3	27 554,0
Dettes fiscales et parafiscales	937,1	638,9
Collatérales	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	0,0
Autres	1 146,5	589,8
Comptes de régularisation	918,4	691,7
Total Passif	1 978 842,3	1 929 675,0

Comptes annuels

Compte de résultat

	2017	2018
	en 1000 €	en 1000 €
Compte de résultat		
Résultat technique	-14 288,0	-5 306,2
Résultat financier	68 394,8	-39 460,1
Résultat d'exploitation	-7 437,9	-7 921,3
Réduction de valeur	-911,5	777,1
Provisions pour risque et charges	23,0	2,5
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôts sur le résultat	-1 174,3	-715,7
Résultat à affecter	44 606,2	-52 623,7

	2017	2018
	en 1000 €	en 1000 €
Affectation du résultat		
Marge de solvabilité	303,6	224,2
Fonds social	-44 909,8	52 399,5
Total résultat affecté	-44 606,2	52 623,7

Comptes annuels

Bilan de solidarité

	2017 en 1000 €	2018 en 1000 €
Actif		
Immobilisations	0,0	0,0
Placements	21 508,2	20 571,2
Immeubles de placement	0,0	0,0
Titres négociables et autres instruments financiers	21 508,2	20 571,2
Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	3 404,7	3 654,1
Invalidité et incapacité de travail	0,0	0,0
Autres	3 404,7	3 654,1
Créances	56 409,3	59 667,4
Membres	0,0	0,0
Réassureur	0,0	0,0
Collatérales	0,0	0,0
Autres	56 409,3	59 667,4
Valeurs disponibles	76,3	45,3
Comptes de régularisation	0,0	0,0
Total Actif	81 398,5	83 938,0

	2017 en 1000 €	2018 en 1000 €
Passif		
Fonds propres	18 436,9	18 869,2
Fonds social	18 436,9	18 869,2
Marge de solvabilité	0,0	0,0
Perte reportée (-)	0,0	0,0
Provisions techniques	59 534,2	61 392,0
Retraite et décès	0,0	0,0
Invalidité et incapacité de travail	0,0	0,0
Participations bénéficiaires	0,0	0,0
Autres	59 534,2	61 392,0
Provision pour risques et charges	0,0	0,0
Dettes	3 427,5	3 676,9
Dettes techniques	3 427,5	3 676,9
Dettes fiscales et parafiscales	0,0	0,0
Collatérales	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
Comptes de régularisation	0,0	0,0
Total Passif	81 398,5	83 938,0

Comptes annuels

Bilan premier patrimoine

	2017 en 1000 €	2018 en 1000 €
Actif		
Immobilisations	2 046,1	2 505,2
Placements	1 858 901,7	1 807 987,4
Immeubles de placement	5 192,0	5 192,0
Titres négociables et autres instruments financiers	1 853 709,7	1 802 795,4
Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	17 486,3	19 148,6
Invalidité et incapacité de travail	14 081,7	15 494,5
Autres	3 404,7	3 654,1
Créances	59 060,1	62 514,2
Membres	49 854,3	53 723,6
Réassureur	682,2	0,0
Collatérales	0,0	0,0
Autres	8 523,6	8 790,6
Valeurs disponibles	21 923,4	14 412,6
Comptes de régularisation	220,0	190,2
Total Actif	1 959 637,6	1 906 758,2

	2017 en 1000 €	2018 en 1000 €
Passif		
Fonds propres	228 519,0	175 808,1
Fonds social	164 392,7	111 906,1
Marge de solvabilité	64 126,3	63 902,0
Perte reportée (-)	0,0	0,0
Provisions techniques	1 710 564,1	1 709 137,9
Retraite et décès	1 625 142,1	1 622 733,7
Invalidité et incapacité de travail	23 659,7	23 107,5
Participations bénéficiaires	0,0	0,0
Autres	61 762,4	63 296,7
Provision pour risques et charges	52,4	49,9
Dettes	19 583,8	21 070,7
Dettes techniques	17 523,4	19 854,7
Dettes fiscales et parafiscales	913,8	626,2
Collatérales	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	0,0
Autres	1 146,5	589,8
Comptes de régularisation	918,4	691,7
Total Passif	1 959 637,6	1 906 758,2

Comptes annuels

Bilan deuxième patrimoine

	2017 en 1000 €	2018 en 1000 €
Actif		
Immobilisations	0,0	0,0
Placements	1 068,9	1 876,3
Immeubles de placement	0,0	0,0
Titres négociables et autres instruments financiers	1 068,9	1 876,3
Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	5 378,2	6 662,7
Invalidité et incapacité de travail	5 378,2	6 662,7
Autres	0,0	0,0
Créances	748,9	4,5
Membres	8,2	4,5
Réassureur	740,2	0,0
Collatérales	0,0	0,0
Autres	0,6	0,0
Valeurs disponibles	12 008,6	14 373,3
Comptes de régularisation	0,0	0,0
Total Actif	19 204,7	22 916,8

	2017 en 1000 €	2018 en 1000 €
Passif		
Fonds propres	4 449,2	4 536,3
Fonds social	4 449,2	4 536,3
Marge de solvabilité	0,0	0,0
Perte reportée (-)	0,0	0,0
Provisions techniques	9 343,3	10 668,4
Retraite et décès	1 342,7	2 383,2
Invalidité et incapacité de travail	6 793,6	7 251,8
Participations bénéficiaires	0,0	0,0
Autres	1 207,0	1 033,4
Provision pour risques et charges	0,0	0,0
Dettes	5 412,2	7 712,0
Dettes techniques	5 388,9	7 699,3
Dettes fiscales et parafiscales	23,3	12,6
Collatérales	0,0	0,0
Dettes financières	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
Comptes de régularisation	0,0	0,0
Total Passif	19 204,7	22 916,8

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Amonis OFP pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Amonis OFP ("l'institution"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 mai 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Amonis OFP durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'institution, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1 929 675 (000) € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 52 624 (000) €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'institution au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique aux institutions de retraite professionnelle.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'institution, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique aux institutions de retraite professionnelle, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rapport du commissaire

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'institution en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'institution à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Rapport du commissaire

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect des lois applicables aux institutions de retraite professionnelle et des statuts de l'institution.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions de la loi relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 55, 56 et 58 de l'arrêté royal du 5 juin 2007.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique aux institutions de retraite professionnelle.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'institution ou de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

Zaventem, le 26 avril 2019
Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par Dirk Vlamincx

Annexe 1

Règles d'évaluation

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les investissements en informatique sont, depuis 2003, amortis en 5 ans maximum (au lieu de 3).

Immobilisations corporelles

Le matériel roulant acheté après le 01/01/1993 est amorti linéairement en 5 ans maximum.

Les investissements en hardware informatique effectués à partir du 01/01/1993 sont repris sous la rubrique installations, machines et équipement et amortis en 3 ans maximum.

Placements

Les placements sont évalués et portés au bilan après leur comptabilisation initiale, à leur valeur d'affectation au 31 décembre.

La valeur d'affectation est égale à la dernière valeur réelle du marché avant le ou au 31 décembre. Pour les placements en hedge funds, il est possible que la valeur de marché définitive de certains fonds ne soit pas entièrement connue à la clôture des comptes et que l'on se base sur la dernière estimation au 31 décembre. Les moins-values et plus-values non réalisées (les différences entre valeur comptable initiale et valeur d'affectation) sont comptabilisées dans le compte de résultat à la rubrique "II. Résultat Financier – F. Plus- ou moins-values".

Le cas échéant, les placements en devises autres que l'euro sont convertis en euros sur base du cours sur le marché des changes au 31 décembre.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts encourus sont imputées à la rubrique "II Résultat financier – B. Produits des placements".

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, après déduction des réductions de valeurs y afférentes. Les créances font l'objet de réductions de valeur lorsque le remboursement de ces créances à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis, ainsi que dans la mesure où leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur nominale.

Provisions techniques

Réserve pour sinistres revenu garanti, antérieurs à 2014

Calculée sur base des dossiers individuels d'après les paramètres suivants:

- Indemnité journalière à verser;
- Durée présumée de l'incapacité de travail.
Tous les dossiers sont revus tous les 3 mois;
- Actualisation au taux d'intérêt dérivé des intérêts applicables sur le marché des obligations d'État;
- Une indexation de maximum 3 de l'indemnité journalière versée en cas d'incapacité de travail.

Annexe 1

Règles d'évaluation

Réserve pour sinistres depuis 2014 et réserve de vieillissement revenu garanti

La réserve de vieillissement est égale à la différence entre les engagements futurs d'Amonis OFP et les engagements futurs des membres. Le calcul est effectué par contrat. Les réserves sont calculées sur base des spécifications du réassureur, fixées dans le contrat de réassurance. Les réserves pour sinistres sont calculées sur base des dossiers individuels d'après les paramètres suivants:

- Indemnité journalière contractuelle à verser;
- Durée présumée de l'incapacité de travail basée sur les bases techniques fixées dans le contrat de réassurance;
- Actualisation au taux d'intérêt de 0%;
- Indexation de maximum 3% de l'indemnité journalière versée en cas d'incapacité de travail.

Réserve actifs

Pour ces réserves, une "fair value" est calculée. Le calcul de cette réserve suit le plan de financement d'Amonis OFP modifié en novembre 2012, mis en vigueur au 31 décembre 2012. Le taux de rendement futur du plan de financement reste de 4,2%. Par contre, suite aux changements dans la législation, l'âge de la retraite prévu est passé de 65 (fixe) à une moyenne progressive sur 3 ans basée sur les âges de pension constatés dans le portefeuille.

Réserve bénéficiaires

Il s'agit de la valeur actuelle des futurs paiements de rentes aux membres pensionnés. Le calcul tient compte des paramètres suivants:

- Taux d'intérêt technique: dérivé des intérêts applicables dans le marché des obligations d'État;
- La table de mortalité intitulée MRFR-5.

Réserve pour la prise en charge ou l'exonération des cotisations de pension

Il s'agit de la valeur actuelle des cotisations futures exonérées dans le cadre de la couverture prise en charge ou exonération de cotisation de pension financée par le régime solidarité. Durant 2016, un nouveau traité de réassurance a été négocié pour la couverture sous-jacente. Les réserves sont, par conséquent, calculées sur base des spécifications du réassureur, fixées dans le contrat de réassurance, et les caractéristiques de la couverture:

- Une période de carence d'une année;
- Les cotisations effectivement prises en charge;
- La durée probable de l'invalidité compte tenu de la probabilité individuelle de décès ou de guérison;
- Taux d'intérêt technique de 0%;
- Indexation de la cotisation prise en charge de 2%.

Réserve pour la pension de survie complémentaire en solidarité

Il s'agit de la valeur actuelle des paiements futurs aux bénéficiaires de membres décédés, dans le cadre de la couverture décès complémentaire financée par le régime solidarité. Le calcul se base sur les paramètres suivants:

- Taux d'intérêt technique: dérivé des intérêts applicables dans le marché des obligations d'État;
- MRFR-5.

Provision rente de dépendance solidaire actifs

Somme des primes affectées en matière d'assurance dépendance pour les membres qui étaient actifs au 31/12. Ces dernières sont financées par les cotisations de solidarité.

Annexe 1

Règles d'évaluation

Provision rente de dépendance solidaire bénéficiaires

Somme des primes affectées en matière d'assurance dépendance pour les membres pensionnés ou membres de plus de 70 ans. Pour les bases techniques, nous renvoyons à la note technique rente de dépendance.

Autres actifs et passifs

Ceux-ci sont évalués à leur valeur nominale.

Annexe 2

Explication des rubriques du bilan et du compte de résultat

Bilan – actif

I. Frais d'établissement

Frais d'établissement de la société

II. Immobilisations

Valeur d'affectation des immobilisations incorporelles et corporelles, c'est-à-dire la différence entre la valeur d'acquisition et les amortissements comptabilisés.

III. Placements

A. Immeubles de placement

Valeur d'affectation des bâtiments qui sont propriété directe d'Amonis OFP, soit la valeur estimée en cas de vente libre et non forcée. Cette valeur est revue tous les 3 ans.

B. Titres négociables et autres instruments financiers

Valeur d'affectation des actifs dans lesquels Amonis OFP investit.

IV. Part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques

Part des entreprises de réassurance dans les provisions techniques pour l'exonération de prime, pour la dépendance et pour le revenu garanti.

V. Créances

A. Contributions à recevoir

Contributions encore dues. Une réduction de valeur globale est enregistrée pour les créances INAMI étant donné l'incertitude quant à l'affectation définitive de ces créances.

D. Créances sur entreprises d'assurance et de réassurance

Solde du compte courant réassureurs (différence entre les primes effectivement dues et les acomptes versés durant l'exercice comptable).

F. Autres créances

Créances de nature diverse, telles que remboursement de paiements indus de pension ou revenu garanti, créances sur la banque dépositaire suite à des ventes de titres non encore exécutées, notes de crédit de fournisseurs et solde du compte courant d'Amonis ADF.

VI. Valeurs disponibles

Avoirs sur comptes courants et comptes à terme.

VII. Comptes de régularisation

Charges réalisées et produits acquis à reporter sur l'exercice comptable suivant.

Annexe 2

Explication des rubriques du bilan et du compte de résultat

Bilan – passif

I. Fonds propres

Total du fonds social, de la marge de solvabilité légale et du résultat reporté. Un résultat positif de l'exercice comptable est affecté au fonds social, après variation de la marge de solvabilité légale et une éventuelle distribution du résultat. Un résultat négatif de l'exercice comptable est porté en déduction du fonds social existant et le solde est enregistré dans le poste perte reportée.

II. Provisions techniques

Les provisions techniques relatives à la pension (A) parmi lesquelles les provisions techniques pour membres actifs et membres pensionnés et la provision globale pour frais de gestion pour les couvertures hors solidarité, les provisions techniques relatives au revenu garanti (B) parmi lesquelles la provision pour sinistres, la provision de vieillissement et la provision IBNR pour le revenu garanti et les autres provisions techniques (D) avec la provision pour prise en charge ou exonération des cotisations de pension, la provision pour la pension de survie complémentaire en solidarité, la provision pour la couverture dépendance solidaire et la provision globale pour frais de gestion dans la solidarité.

III. Provision pour risques et charges

Provisions pour gros travaux d'entretien et réparation de l'immeuble de la place de Jamblinne de Meux, et autres provisions, notamment pour litiges et pour charges de restructuration.

IV. Dettes

Dettes techniques (A) dont la plus grande partie concernent les dettes envers les entreprises de réassurance, les dettes fiscales et parafiscales (B) (notamment le précompte professionnel, l'ONSS, la cotisation de solidarité sur les capitaux de pension) et autres (D) avec principalement le solde sur le compte-courant Amonis SCRL. Il y a lieu de considérer ce dernier en regard du solde du compte-courant Amonis ADF, au poste "V. F. Autres créances".

V. Comptes de régularisation

Charges relatives à l'exercice comptable mais qui seront payées l'année suivante.

Postes hors bilan

Valeur des droits et obligations qui ne sont pas repris dans le bilan, c'est-à-dire la valeur notionnelle des contrats à terme conclus dans le cadre du programme de currency overlay.

Annexe 2

Explication des rubriques du bilan et du compte de résultat

Compte de résultat

I. Résultat technique

Ce poste reprend le résultat des couvertures techniques. Soit le solde de:

- A. Cotisations: relatives à la pension, au revenu garanti et à la solidarité.
- C. Prestations: les montants effectivement payés relatifs à la pension, au revenu garanti et à la solidarité.
- E. Variation de la part des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques.
- I. Transfert des droits de pension en provenance et vers d'autres institutions de pension.
- J. Variation des provisions techniques afférentes à la retraite, au revenu garanti et à la solidarité.
- K. Prestations de réassurance.
- L. Primes de réassurance payées.

II. Résultat financier

Résultat des placements et de la couverture du cours de change.

III. Résultat d'exploitation

Résultat de la gestion de l'entreprise, c'est-à-dire les charges relatives à la gestion opérationnelle d'Amonis OFP.

IV. Réductions de valeur

V. Provisions pour risques et charges

Modification de la provision pour risques et charges dans le bilan.

VI. Résultat exceptionnel

VII. Impôts sur le résultat

Impôts à charge de l'exercice.

VIII. Résultat de l'exercice à affecter

Ce poste reprend le solde des 7 rubriques précédentes.

Affectation du résultat

I. Bénéfice/perte à affecter

Le résultat à reporter de l'exercice est comparé à la perte reportée d'années précédentes afin d'obtenir un bénéfice total ou une perte totale à affecter.

III. Marge de solvabilité

Addition ou reprise à la marge de solvabilité légale. Une addition (respectivement une soustraction) signifie une diminution du bénéfice à affecter ou une augmentation de la perte reportée (vice versa).

V. Fonds social

Addition ou soustraction au fonds social du bénéfice ou de la perte. Une addition (respectivement soustraction) signifie une diminution du bénéfice à affecter ou une augmentation de la perte reportée (vice versa).

VI. Perte à reporter

Solde de la perte à reporter après utilisation du résultat.

VIII. Participations bénéficiaires non obligatoires

Ce poste reprend, le cas échéant, la distribution du résultat décidée par l'Assemblée Générale. Normalement, la proposition de participation bénéficiaire du Conseil d'Administration est déjà comptabilisée dans les provisions techniques.

12

Composition du Conseil d'Administration

Herwig Van Dijck, Président
Jean-Marie Limpens, Premier Vice-président
Jean-Pierre Van Buyten, Vice-président¹
Didier Neuberg
Dirk Bernard
Philippe Kolh
Florence Hut
Sumio Yoshimi
Brigitte Boone, Administrateur Indépendant
Rachel Lamock, Administrateur Indépendant
Peter Bruynooghe
Jérémie Gras



Amonis OFP - Place de Jamblinne de Meux 4 - 1030 Bruxelles

Tél. 0800 96 113 - 02 738 00 25 - Fax 02 735 52 46

E-mail info@amonis.be - Web www.amonis.be

Institution de retraite professionnelle agréée le 25-02-1996 N° 55.001

Numéro d'Entreprise 0414.082.508

